



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n°44 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°3), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°22 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n°10), M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°3), M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Jean-Emmanuel LAFARGE

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°45), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°23), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°8), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 30 - Congrès - quatrième répartition d'aides de l'année 2024

Délibération n° 007583

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 03/07/2024

Séance du 20 juin 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Congrès - quatrième répartition d'aides de l'année 2024

Rapporteur : M. François BOUSSO, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n°1	06/06/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions en réponse à 2 demandes de l'Université de Franche-Comté d'un montant de 1 000 € et 4 500 € dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques, pour un montant total de 5 500 €.

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès (Office de tourisme du Grand Besançon).

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Colloques universitaires

- **1 000 € pour l'université de Franche-Comté** qui organise le 4 et 5 juillet 2024 le Séminaire international « La participation des familles et des enfants dans la recherche : méthodes, pratiques et enjeux ».

La Laboratoire de Psychologie de l'Université de Franche-Comté organise la quatrième édition de ce colloque, après deux années à Québec et une à Lleida en Espagne. Cet événement d'ampleur internationale accueille des spécialistes de la protection de l'enfance, venant de France mais aussi du Québec, d'Espagne, d'Italie, de Suisse et de république tchèque.

Dans le cadre du Groupe International de recherche sur l'enfance et les familles vulnérables (GIREFV), les participants pourront débattre et échanger autour de grandes questions liées à leurs spécialités et leurs recherches, par exemple « Comment offrir une protection équitable entre les territoires sans créer des effets de pouvoir et de hiérarchie entre les bénéficiaires et les professionnels ? ».

Les participants étrangers représentent environ la moitié de l'ensemble des participants. Des visites guidées de la ville seront proposées aux congressistes.

La manifestation devrait rassembler plus de 60 personnes et générer environ 240 nuitées.

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement international est de 10 000 €.

- **4 500 € pour l'Université de Franche-Comté** qui organise 30 juin au 5 juillet la vingt-et-unième édition de l'Université d'été francophone en santé publique. C'est un événement connu qui ne cesse d'augmenter la visibilité et sa notoriété, en France, en Europe et dans le monde.

La manifestation diversifie chaque année les thèmes abordés, augmentant par là-même la fréquentation de l'événement. Quatorze modules de formation seront proposés pour la cession 2024, dont 5 nouveaux.

Les échanges, formations et temps de travail favorisent le partage d'expérience et la création d'outils, le tout au bénéfice de la prévention/promotion de la santé et du bien-être des populations.

La dimension internationale est clairement affirmée avec la participation de nombreux spécialistes en provenance de plusieurs pays dont la Belgique, la Suisse, le Canada, ainsi que le Sénégal, le Cameroun, le Togo, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie.

Des visites guidées et de découvertes sont organisées pour permettre aux congressistes de découvrir la ville et ses atouts.

La manifestation devrait rassembler 250 participants pour un total de 1250 nuitées.

Le budget prévisionnel de cette université d'été se monte à 88 000 €.

Ces subventions seront versées à réception de la fiche bilan complétée et adressée à la Ville après la tenue du congrès.

En cas d'accord, la dépense totale de 5 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.633.65748.0022164.10036.

Mmes Frédérique BAEHR (1) et Pascale BILLEREY (2), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et M. Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne peuvent prendre part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- **1 000 € à l'Université de Franche-Comté qui organise le séminaire « La participation des familles et des enfants dans la recherche »,**
- **4 500 € à l'Université de Franche-Comté pour l'organisation la 21ème Université d'été francophone en santé publique.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 5

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



M. Jean-Emmanuel LAFARGE,
Conseiller Municipal Délégué



Anne VIGNOT